Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2024 - 174		
Commission plénière du 10 octobre 2024 Présidence : David BECU	**Objet** : Projet de PRA flore – milieux naturels dans le cadre du programme Life Biodiv Est	**Vote en conseil plénier** : Avis favorable avec recommandations

Contexte

Dans le cadre du programme LIFE Biodiv'Est ayant cours de 2021 à 2031, le conservatoire botanique national du bassin parisien est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de 4 Plans Régionaux d'Action (PRA) flore et milieux naturels à l'échelle de la Région Grand-Est, en collaboration avec le conservatoire botanique d'Alsace-Lorraine. Deux PRA sont en cours (« végétations des mares » et « pelouses sableuses »), et le sujet de 2 autres PRA est à définir.

Ce document présente les descriptions de milieux envisagés pour leur intégration à 2 nouveaux PRA, ainsi que les critères de sélection visant à estimer la pertinence de l'intégration de ces milieux à un outil de type Plan Régional d'Actions.

Les milieux envisagés sont les aulnaies marécageuses, les ormaies de bords de cours d'eau, les bas-marais et prairies marécageuses alcalines, les landes acidiphiles humides à sèches et pelouses associées, les végétations des éboulis ainsi que les pelouses marnicoles. La répartition à l'échelle Grand-Est, l'état des connaissances, l'intérêt patrimonial et taxonomique, la responsabilité territoriale, les pressions et menaces, l'urgence à agir, les politiques publiques existantes, la possibilité d'une animation au site, les actions de conservation opérationnelles possibles, l'opportunité à agir et les leviers d'actions possibles pour la conservation de chacun des milieux sont estimés afin d'avoir des critères pour la sélection de deux milieux parmi les propositions.

Suite aux différents éléments présentés, le choix se porte sur le fait d'intégrer les bas-marais et prairies marécageuses alcalines et les végétations des éboulis dans deux nouveaux Plans Régionaux d'Action LIFE Biodiv'Est à l'échelle de la région Grand Est.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur :

- la démarche mise en œuvre ;
- la proposition de sélectionner les bas-marais et prairies marécageuses alcalines ainsi que les végétations des éboulis pour l'élaboration des 2 futurs Plans Régionaux d'Action LIFE Biodiv'Est manquants.

Supports de réflexion

MURGIER J. – 2024 – Sélection de deux milieux pour le lancement de nouveaux Plans Régionaux d'Action à l'échelle de la région Grand Est. Conservatoire botanique national du bassin parisien.

Présentation en séance *par* Murgier Juliette (CBNBP) et Kaempf Stéphanie (RGE)

Analyse

L'analyse comparative des différents milieux envisagés pour les deux PRA a été réalisée en prenant en compte les différents critères proposés, à savoir la répartition à l'échelle du Grand-Est, l'état des connaissances, l'intérêt patrimonial et taxonomique, la responsabilité territoriale, les pressions et menaces, l'urgence à agir, les politiques publiques existantes, la possibilité d'une animation au site, les actions de conservation opérationnelles possibles, l'opportunité à agir et les leviers d'actions possibles pour la conservation. Ces différents critères ont été envisagés de manière similaire pour chaque milieu avec 3 valeurs possibles : verte = critère favorable à l'intégration du milieu dans un PRA régional, orange = critère moyennement favorable et rouge = critère défavorable. Cette analyse a conduit à un tableau comparatif des 6 milieux envisagés pour les 11 critères retenus. Au vu des nombres de critères ayant obtenu le plus de notes favorables et le moins de notes défavorables, ce sont les bas-marais et prairies marécageuses alcalines et les végétations des éboulis qui ont été retenus. On peut toutefois s'interroger sur la pertinence des critères retenus et du poids qui leur a été attribué. Par exemple, les critères de « pressions, menaces » et de « l'urgence à agir » auraient pu bénéficier d'un poids plus important.
Le tableau montre que tous les milieux proposés pourraient justifier de la mise en place de PRA.

Les bas-marais et prairies marécageuses alcalines sont bien présents, comme mentionné dans le document, en Champagne-Ardenne (sur le plateau de Langres, les marais de Saint-Gond, etc.) et en Alsace (dans les Rieds, où ils sont relictuels et très menacés), mais également en Lorraine (par exemple les marais de Vittoncourt, d'Ippling, de Pagny-sur-Meuse, etc.), qui ont (bizarrement ?) totalement été omis dans le rapport. Ce type d'habitat est donc bien réparti dans les trois anciennes régions. Ils présentent des enjeux de conservation très forts, aussi bien pour la flore que la faune, et sont menacés par les changements de régime hydrique (asséchement par drainage ou parfois création de plans d'eau), les modifications d'usage des terres (intensification ou déprise agricole), l'eutrophisation pouvant conduire à l'invasion par des espèces sociales (exotiques ou natives). Les CEN des 3 anciennes régions sont tous les trois bien impliqués dans leur conservation, leur suivi et leur gestion.

Concernant **les végétations des éboulis**, celles-ci sont bien présentes en Champagne-Ardenne et en Lorraine (où elles ont bien été étudiées sur le plan taxonomique et phytosociologique par J. Duvigneaud, J.M. Royer, etc.) et abritent des taxons endémiques (éboulis de Pagny-la-Blanche Côte, par exemple). Elles correspondent à l'habitat d'intérêt communautaire n° 8160 « **Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard** ». Mais elles sont également bien présentes, dans le massif vosgien sous forme des « **éboulis siliceux médio-européens des étages collinéen et montagnard »** (habitat d'intérêt communautaire n° 8150) et présents (par exemple dans la RNN du Grand Ventron ou la RBI du Kertoff et le défilé de Straiture du côté lorrain), avec comme espèce emblématique la fougère *Cryptogramma crispa*, mais aussi de nombreuses espèces de bryophytes et de lichens et probablement une faune invertébrée également spécifique à ces milieux.

Ces deux types de milieux semblent donc, au vu de l'analyse comparative réalisée, présenter effectivement en région Grand Est des enjeux de conservation, menaces, opportunités à agir plus élevés que les autres milieux envisagés, ce qui justifie le choix de ces deux milieux proposés.

Avis du CSRPN

Avis favorable avec recommandations, à la proposition de sélectionner les bas-marais et prairies marécageuses alcalines ainsi que les végétations des éboulis pour l'élaboration des 2 futurs Plans Régionaux d'Action LIFE Biodiv'Est manquants.

Recommandations

- prendre en compte également les bas-marais et prairies marécageuses alcalines présentes en Lorraine,
- établir pour chacun des PRA un bilan des connaissances sur la distribution, l'originalité régionale, la richesse taxonomique et écologique, les dynamiques naturelles, les actions de conservation et de gestion déjà mises en œuvre en particulier par les CEN, et leurs enseignements, en vue d'aboutir à des documents opérationnels d'actions de conservation et de restauration adaptées et pertinentes.

Fait le 5 février 2025

Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN